

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 A 20 H

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, Mme LOURDIN Vanessa , M. TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, M GOUTTEFARDE Damien pouvoir à M. TROTTET Jérémie

Secrétaire de séance : Mme CHATTON Gwendoline

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

Le compte rendu de la séance du 21 juillet 2021 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres.

-1 -DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il convient de procéder à un virement de 2000 € du chapitre 012 au chapitre 011 pour équilibre budgétaire **(DM2-2021-09-15)**
Approuvé à l'unanimité des membres.

2 – ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été procédé à l'acquisition d'un l'aspirateur de l'école, l'actuel étant hors d'usage.

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Monsieur SEK Nil concernant l'ordinateur potable de l'école mis à disposition de Mme THINET. Ce dernier est cassé et vu son ancienneté il est plus judicieux d'en acheter un neuf. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a procédé à cet achat. **(D1-2021-09-15)**.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande émanant d'une famille de Chambéon pour obtenir un aménagement tarifaire pour le périscolaire. Après en avoir délibéré par 11 contre, 4 abstentions le conseil municipal refuse d'accorder un aménagement financier pour la participation des familles pour l'accueil périscolaire. **(D2-2021-09-15)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour pouvoir procéder au remboursement du repas de fin d'année, pris en charge par la mairie, et réglé en amont par les familles des enfants quittant le CM2 pour entrer en 6^{ème} en 2021/22. Après en avoir délibéré par 7 pour, 6 contre et 2 abstentions le conseil municipal décide de procéder à ces remboursements. **(D3-2021-09-15)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'il serait judicieux de prendre une délibération pour acter la gratuité des 2 repas offerts par la municipalité aux enfants scolarisés à Chambéon à savoir le repas de Noël et le repas de fin d'année. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal entérine cette décision. **(D4-0212-09-15)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement de la bibliothèque à savoir la démolition de la cloison séparative a été fait par les employés communaux cet été. Il convient maintenant d'effectuer divers travaux complémentaires (réparation de la partie

du plafond endommagé par les anciennes infiltrations d'eau, mise en peinture des murs et du plafond et pose d'un nouveau sol plastique). Il précise que ces diverses tâches seront effectuées par les employés communaux.

3-TRAVAUX

Monsieur le Maire fait un compte rendu de l'avancement des travaux place des anciens Combattants, le séparatif est presque terminé.

Monsieur le Maire fait un point sur le plan d'eau. Il signale au conseil municipal que les employés communaux ont procédé à la mise en service d'un jeu de boules. Ce dernier est opérationnel.

En ce qui concerne la fourniture des tables de pique-nique, Monsieur le Maire est en attente de devis que doit établir la Société Gagnaire. Il demande au conseil municipal l'autorisation de prospecter auprès d'autres fournisseurs afin d'avoir des tables au printemps prochain.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir des arbres pour les planter au plan d'eau. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres le conseil habilite Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'arbres pour le plan d'eau. **(D10-2021-09-15)**.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les demandes de subventions pour la réfection du terrain de tennis sont faites. Il sollicite l'avis du conseil pour savoir quand on attaque lesdits travaux. Après en avoir délibéré le conseil décide d'attendre la fin de l'hiver avant de lancer ces travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société CEMEX propose une visite de leurs locaux à ceux qui le désirent.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de syndic avec la Société Bâtir et Loger concernant l'immeuble « la Cure » arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

4- PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les autorisations d'absences pour événements familiaux, accordés aux employés municipaux, tels que validé par le comité technique paritaire intercommunal le 15 mars 2017. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal entérine ces autorisations d'absences pour événements familiaux. **(D5-2021-09-15°)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au CNAS pour l'ensemble des employés communaux à compter du 1^{er} septembre 2021. La cotisation sera de 72 € x 6 = 436 € pour 2021 puis pour 2022 121 € x 6 = 1272 €.

Après en avoir délibéré par 7 abstentions et 8 pour le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à finaliser cette adhésion, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021. Est désignée comme représentant de la Collectivité Madame DAVIN Julie **(D6-2021-09-15)** et **(D7-2021-09-15)**.

5 - CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables, soit :

Colombarium

Plaque d'inscription : 50 €

Cases	15 ans	30 ans	50 ans
1 case à 2 urnes	250 €	400 €	550 €
1 case à 3 urnes	300 €	450 €	600 €
1 case à 4 urnes	400 €	600 €	800 €
1 case à 5 urnes	500 €	750 €	1000 €

Emplacement concessions

Pour les 30 ans 100 €/m²

Pour les perpétuelles 200 €/m²

Monsieur le Maire propose de supprimer la vente de concession perpétuelles et de proposer des concessions cinquantennaires à la place.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide la suppression de concession perpétuelles, valide les concessions cinquantennaires, et fixe les divers tarifs comme suit : **(D8-2021-09-15)**

Colombarium

Plaque d'inscription : 50 €

Cases	15 ans	30 ans	50 ans
1 case à 2 urnes	250 €	400 €	550 €
1 case à 3 urnes	300 €	450 €	600 €
1 case à 4 urnes	400 €	600 €	800 €
1 case à 5 urnes	500 €	750 €	1000 €

Emplacement concessions

Pour les 30 ans 100 €/m²

Pour les 50 ans 130 €/m²

Le conseil municipal décide également de mettre à jour le règlement du cimetière et habilite Monsieur le Maire à le mettre à jour **(D9-2021-09-15)**

Au chapitre des questions diverses

Le conseil municipal :

- Prend connaissance de la liste des personnes intéressées pour suivre la formation 1er secours
- Décide de rejeter à l'unanimité de ses membres la demande pour utiliser le plan d'eau pour faire de la planche à voile.
- Prend connaissance du projet d'un futur local technique
- Décide de donner les anciennes tables de la salle des fêtes aux associations qui en seront demanderesse, et s'il en reste aux habitants de Chambéon
- Décide de faire don aux associations qui le désirent des anciens ordinateurs de l'école, une fois la mémoire de ces derniers nettoyée.

- Prend connaissance du projet présenté par le SIEL à la Communauté de Commune Forez-Est relatif aux objets connectés et numériques
- Propose une réflexion sur le devenir du city stade
- Prend note de la demande de l'association Gymnastique pour utiliser la salle d'évolution chaque dernier vendredi du mois pour la soirée carte.
- Prend note de la réunion programmée le 21 septembre pour préparer le téléthon 2021.

09 délibérations prises lors de ce conseil municipal

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h35.

Prochain conseil municipal le 20 octobre 2021 à 20 heures.

Le Maire
Patrick MATHIEU

